

Le candidat ayant atteint l'âge limite d'un niveau le jour du concours doit se présenter dans le niveau au dessus. Il est interdit de présenter les variations imposées des autres concours. Les candidats d'une même école sont invités à présenter chacun une variation différente. Dans le cadre de la réglementation sur les droits d'auteur, il est impératif d'obtenir l'autorisation du chorégraphe ou de ses descendants pour présenter des chorégraphies du 20^{ème} siècle. Le non-respect de ces recommandations peut entraîner la disqualification des candidats.

Liste exclusive des Pas de deux et variations du répertoire :

Le lac des Cygnes, la Belle au bois dormant, Casse-noisette, Don quichotte, Coppélia, La Fille mal Gardée, Esméralda, Diane et Actéon, Le Corsaire, la Bayadère, la Source, Sylvia, Le Carnaval de Venise , Arlequinade, La Sylphide ,Les Sylphides , Flammes de Paris, Halte de Cavalerie, La fête des fleurs à Genzano, Napoli, Paquita, Le petit cheval bossu .Giselle, Raymonda, Grand pas de quatre, Grand pas classique, le Bal des Cadets, la Fille du Pharaon, Le Talisman.

III - SCENE

Scène Plate de 12m50 d'ouverture sur 11m de profondeur. L'entrée et la sortie se font côté cour, sauf pour les variations du répertoire.

IV- MUSIQUE

Les candidats devront envoyer par mail à musiqueconcourstoulon@outlook.fr les musiques en format MP3, une piste par musique en précisant dans l'ordre **NOM,PRENOM DU CANDIDAT,LA CATEGORIE et NOM DES VARIATIONS** avant le **20 Mars 2023** date de clôture des inscriptions.

Il est demandé de prévoir un double. En format MP3 sur clé USB.

Les musiques ne pourront en aucun cas être modifiées après validation de l'inscription.

V - TENUE

Filles : Tunique avec ou sans jupette **couleur pastel**.

Garçons : Collant Gris et haut blanc.

Tout candidat ne respectant pas la couleur imposée sera sanctionné

Costume obligatoire pour les duos, les groupes et pour les catégories individuelles niveau

Avancé, Supérieur et Préprofessionnel.

Petit accessoire autorisé, décor interdit.

VI – INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont de 75€ par candidat dans la Catégorie Individuelle,

de 45€ par candidat dans la Catégorie Duo et de 35€ par candidat dans la Catégorie Groupe.

En cas de désistement, les droits d'inscription resteront acquis aux Amis de la Danse

même sur certificat médical. Pour toute inscription anticipée avant le **15 Février 2023** les droits

d'inscription seront de 70€ en Individuel, 40€ en duo et 30€ par membre d'un groupe.

Clôture des inscriptions : le 20 Mars 2023 le cachet de la poste faisant foi. Les organisateurs se réservent le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite en fonction du nombre d'inscrits.

VII –LES PRIX ET RÉCOMPENSES

Nombreux Prix en espèces

Trophées, Stages, articles de danse, etc....

VIII – CONCOURS PUBLIC.

Les Professeurs et les candidats sont invités à entrer gratuitement. Un badge sera remis aux candidats et aux professeurs à leur arrivée pour accéder à la salle.

L'accès à la scène est interdit aux professeurs pendant les épreuves.

IX – NB

Les organisateurs du concours, toute l'équipe ainsi que le personnel du Palais Neptune déclinent toute responsabilité en cas de vol, préjudice quel qu'il soit, envers les candidats, les professeurs ou le public.